

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE
OUEST AFRICAINE**

La Commission



**SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL
DES MINISTRES DE L'UEMOA**
par visioconférence, le 23 septembre 2021

PROCES-VERBAL

Le Conseil des Ministres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) s'est réuni en session ordinaire, par visioconférence le jeudi 23 septembre 2021, à partir de 09 H 00, dans les Agences nationales de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), sous la Présidence de Monsieur Sani YAYA, Ministre de l'Economie et des Finances de la République Togolaise, son Président statutaire.

Etaient présents :

Au titre de la République du Bénin

- Monsieur Romuald WADAGNI, Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances ;
- Monsieur Hamet AGUEMON, Ministre Conseiller aux Investissements du Président de la République.

Au titre du Burkina Faso

- Monsieur Lassané KABORE, Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement ;
- Madame Clarisse MERINDOL/OUOBA, Ministre délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération, de l'Intégration Africaine et des Burkinabé de l'Extérieur, Chargé de l'Intégration Africaine et des Burkinabé de l'Extérieur.

Au titre de la République de Côte d'Ivoire

- Monsieur Adama COULIBALY, Ministre de l'Economie et des Finances ;
- Monsieur Abdourahmane CISSE, Ministre Secrétaire Général de la Présidence de la République.

Au titre de la République de Guinée-Bissau

- Monsieur João Alage Mamadu FADIA, Ministre des Finances ;
- Madame Mónica Buaró da COSTA, Secrétaire d'Etat au Plan et à l'Intégration Régionale.

Au titre de la République du Mali

- Monsieur Seydou Lamine Traoré, Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Eau.

Au titre de la République du Niger

- Monsieur Ahmat JIDOUD, Ministre des Finances.

Au titre de la République du Sénégal

- Monsieur Abdoulaye Daouda DIALLO, Ministre des Finances et du Budget ;
- Monsieur Amadou HOTT, Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération.

Au titre de la République Togolaise

- Monsieur Sani YAYA, Ministre de l'Economie et des Finances ;
- Monsieur Simféitchéou PRE, Ministre Conseiller du Président de la République.

Ont également pris part aux travaux, **Monsieur Abdoulaye DIOP**, Président de la Commission de l'UEMOA, **Monsieur Mamadou DIOP**, Vice-Gouverneur de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), **Monsieur Serge EKUE**, Président de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et **Monsieur Badanam PATOKI**, Président du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF).

Ont aussi participé à la réunion :

Au titre de la Commission de l'UEMOA

1. Monsieur Mamadou Serifo JAQUITE, Commissaire chargé du Département du Développement Humain ;
2. Monsieur Amadou TCHAMBOU, Directeur de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de la Formation Professionnelle ;
3. Monsieur Alioune SENE, Directeur des Affaires Juridiques ;
4. Madame Kadiatou TOURE, Directeur du Secrétariat de la Commission, des Archives et de la Documentation ;
5. Monsieur Arzouma L. Yendu-Bé BABAKAN, Directeur de la Communication par intérim ;
6. Monsieur Habibou LIMAN YAHAYA, Chef de la Division des Réunions ;
7. Monsieur Abdou Karim DIOUF, Chef de la Division du Protocole ;
8. Madame Rihanata GAMPINE OUEDRAOGO, Chef de Secrétariat, Chargée des réunions du Conseil des Ministres ;
9. Madame Négazié Flora BAYILI KANSONO, Comptable ;
10. Monsieur Seydou OUEDRAOGO, Huissier ;
11. Monsieur Oumar SANOU, Informaticien.

Au titre de la BCEAO

I. HAUT MANAGEMENT PARTICIPANT A PARTIR DE LA SALLE DES CONSEILS

1. Monsieur Norbert TOE, Vice-Gouverneur.

II. AUTRES PARTICIPANTS DANS LA SALLE DES CONSEILS

1. Monsieur Oumar Tatam LY, Conseiller Spécial ;
2. Monsieur Ismaïla DEM, Conseiller Spécial ;

3. Monsieur Bassambié Franck BATIONO, Directeur Général de l'Economie et de la Monnaie ;
4. Monsieur Vincent SEDALO, Directeur des Affaires Juridiques et Institutionnelles.

III. AUTRES PARTICIPANTS SUR SITE EN STREAMING

1. Monsieur Di Gore SIMMALA, Chef du Service des Affaires Institutionnelles et de la Conservation des Actes à la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles ;
2. Madame Kokoè SATCHIVI, Assistante au Service des Affaires Institutionnelles et de la Conservation des Actes à la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles.

Au titre de la BOAD

1. Madame Josette SYMENOUEH, Directrice du Département de l'Administration Générale ;
2. Madame Edith Tchotcho SANVEE LAWSON, Superviseur des Conseils ;
3. Madame Essi Linda FOKLE WOMENOR, Chargée de Protocole Confirmé.

Au titre du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers

1. Monsieur BOSSOUKPE Ripert, Secrétaire Général ;
2. Madame OBRE Monique, Directeur des Acteurs ;
3. Monsieur ANANOUEH Thomas, Directeur du Contrôle Financier ;
4. Monsieur TRAORE Mamadou, Directeur de l'Administration, des Finances et des Moyens Généraux ;
5. Monsieur HUNZUNKEN Sassou, Chef du Service de l'Information Financière et de Développement du Marché, assurant l'intérim du Directeur des Emetteurs ;
6. Monsieur Ismahinla OJO, Chef du Service Comptabilité et Trésorerie ;
7. Monsieur Issoufou BAMOGO, Juriste ;
8. Mademoiselle KOUAME Mireille Céline, Assistante du Secrétaire Général.

Au titre du Comité des Experts Statutaire

1. Monsieur Kouko Zoumarou AGBERE, Chargé de mission du Ministre de l'Économie et des Finances de la République Togolaise, Président du Comité.
-

A l'entame de la réunion, le **Président du Conseil** indique que **Monsieur Mamadou DIOP, Vice-Gouverneur de la BCEAO** remplace **Monsieur Tiémoko Meyliet KONE, Gouverneur de la BCEAO** absent et fait observer que la réunion peut commencer car tous les pays sont connectés.

Il passe la parole au **Vice-Gouverneur de la BCEAO** pour plus de précisions.

Le **Vice-Gouverneur de la BCEAO** remercie le **Président du Conseil** et présente les excuses du **Gouverneur de la BCEAO** empêché qui ne pourra pas assister aux travaux. Il souhaite la bienvenue au **Président du Conseil** et **aux membres du Conseil** pour cette session du Conseil des Ministres.

Avant de redonner la parole au **Président du Conseil** pour son allocution d'ouverture, le **Vice-Gouverneur de la BCEAO** invite **Monsieur Vincent SEDALO**, Directeur des Affaires Juridiques et Institutionnelles de la BCEAO à présenter le déroulé de la session.

Monsieur SEDALO remercie le **Vice-Gouverneur de la BCEAO** ainsi que **les membres du Conseil** et fait le point des pouvoirs comme ci-dessous :

POUVOIRS

Au titre de la République du Niger

Monsieur Abdou RABIOU, Ministre du Plan, empêché, a donné pouvoir à Monsieur Ahmat JIDOU, Ministre des Finances pour le représenter.

Au titre de la République du Mali

Monsieur Alousséni SANOU, Ministre de l'Economie et des Finances, empêché, a donné pouvoir à Monsieur Seydou Lamine TRAORE, Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Eau pour le représenter.

Le **Président du Conseil** remercie le **Vice-Gouverneur de la BCEAO** pour la présentation des pouvoirs.

Ouvrant la séance, le **Président du Conseil** prononce l'allocution de bienvenue en ces termes :

« **Mesdames et Messieurs les Ministres statutaires,**

Monsieur le Président de la Commission de l'UEMOA,

Monsieur le Gouverneur de la BCEAO,

Monsieur le Président de la BOAD,

Monsieur le Président du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers,

Mesdames et Messieurs,

C'est avec un réel plaisir que je vous retrouve, par écran interposé, à l'occasion de la troisième session ordinaire de notre Conseil, au titre de l'année 2021.

Je voudrais souhaiter à tous une cordiale bienvenue.

Mes remerciements vont aux Organes et Institutions de l'Union pour leur constante disponibilité et la qualité des documents mis à notre disposition à chaque session.

Avant d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour de cette rencontre, je voudrais dire un mot suite au décès de Monsieur Charles Konan BANNY :

- ancien Gouverneur de la BCEAO,
- ex Premier Ministre de la République de Côte d'Ivoire et
- ex-Président de la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation de la Côte d'Ivoire.

C'est avec beaucoup d'émotion et de tristesse que j'ai appris le décès de ce grand homme qui est Charles Konan BANNY, un économiste chevronné qui avait à cœur l'intégration économique et monétaire de notre sous-région.

Le Gouverneur Tiémoko Meyliet KONE, qui fut un de ses proches collaborateurs et conseillers spéciaux, est sans doute mieux placé que moi pour citer les nombreux projets et réalisations communautaires qu'il a initiés pour assurer la crédibilité de la politique monétaire, la résilience du secteur financier et la consolidation des bases de notre monnaie commune. Le moment viendra sans doute pour rendre un vibrant hommage à cet illustre économiste que nous avons perdu. Je laisse au Gouverneur KONE le soin d'organiser cette cérémonie.

Pour l'heure, je voudrais, au nom du Conseil des Ministres, et à mon nom propre, présenter au Gouverneur de la BCEAO, et à travers lui, à tout le personnel de la BCEAO nos sincères condoléances.

Qu'il plaise au **Gouverneur**, de transmettre à la famille éplorée, les condoléances du Conseil.

Je saisis cette occasion pour présenter également, au nom du Conseil, nos condoléances au Ministre Romuald WADAGNI suite au décès de son père, Monsieur Nestor WADAGNI,

ancien haut cadre de la BCEAO qui a consacré une partie importante de sa carrière au service de l'Union.

Je n'oublie pas le décès de Monsieur Augusto MENDES, Juge à la Cour de Justice de l'UEMOA.

En mémoire de nos illustres disparus, je voudrais que nous observions, en position assise, une minute de silence.

Je vous remercie.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Le projet d'ordre du jour soumis à notre appréciation s'articulera autour des points inscrits par la **Commission de l'UEMOA et le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF)**.

Au titre de la Commission de l'UEMOA,

Deux projets de texte nous sont soumis pour décision.

Il s'agit du Projet de Décision portant nomination des membres de la Commission Régionale pour la Formation des Experts Comptables et Financiers (CREFECE) et du Projet de Décision portant nomination du Président et du Vice-Président de la Commission Régionale pour la Formation des Experts Comptables et Financiers (CREFECE).

Au titre du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers, trois (3) dossiers nous sont soumis pour décision, deux (02) dossiers requièrent notre avis et sept (07) dossiers sont transmis pour information.

Le premier dossier porte sur le projet de loi uniforme relative aux infractions boursières qui vise à assurer une application plus efficace des règles du marché financier par la création d'un cadre communautaire de répression des infractions pénales susceptibles d'y être commises.

Ensuite, nous examinerons la modification du Règlement Général relatif à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle du marché financier, en rapport avec les évolutions imprimées par le Conseil Régional pour la rénovation du cadre réglementaire de la Gestion collective. Les principaux effets attendus de ces modifications sont l'alignement des conditions d'exercice des Organismes de Placement Collectif aux standards internationaux, le renforcement de la lisibilité des dispositions réglementaires et l'élargissement de la base des investisseurs avec la promotion d'instruments tels que l'épargne salariale.

Le troisième dossier est relatif à la désignation des représentants des Etats de l'UMOA au sein des Conseils d'Administration de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et du Dépositaire Centrale/Banque de Règlement (DC/BR).

Les dossiers soumis à notre attention pour Avis concernent le cadre communautaire sur les comptes inactifs et les avoirs sans maîtres dans les livres des Teneurs de comptes-titres du marché financier régional de l'UMOA ainsi que l'état d'avancement des travaux relatifs au cadre communautaire du capital-investissement dans les Etats membres de l'UMOA.

Notre Conseil sera informé de l'approbation du Collectif Budgétaire 2021 de l'Organe, de l'état de mise en œuvre des chantiers de réforme du marché financier régional, des problématiques liées à la Gouvernance des Structures Centrales du Marché Financier Régional qui jouissent de Concessions de services publics.

Enfin, notre Instance prendra connaissance du guide pour l'émission d'obligations vertes, sociales et durables sur le marché financier régional de l'UMOA, du processus d'approbation des états financiers 2020 du CREPMF ainsi que de la feuille de route sur l'intégration des marchés financiers de la CEDEAO.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

C'est sur ces mots que je souhaite plein succès à nos travaux et déclare ouverte la présente Session ordinaire de notre Conseil.

Vive l'UEMOA

Vive le processus d'Intégration Régionale

Je vous remercie de votre attention. ».

Le Président du Conseil note que le quorum est atteint et que le Conseil peut valablement statuer.

Il souligne avoir oublié de faire savoir aux membres du Conseil qu'à la suite des différents décès cités plus haut, il a adressé, aux noms des membres du Conseil, des lettres de condoléances au Président de la Commission de l'UEMOA, au Gouverneur de la BCEAO et à Monsieur Romuald WADAGNI, Ministre de l'Economie et des Finances de la République du Bénin.

Au titre de la Commission de l'UEMOA, le Président du Conseil indique que les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

I. POINTS POUR DECISION DES MINISTRES

1. Projet de Procès-verbal de la Session extraordinaire du Conseil des Ministres statutaire de l'UEMOA, Visioconférence, 15 mars 2021
2. Projet de Procès-verbal de la Session ordinaire du Conseil des Ministres statutaire de l'UEMOA, Visioconférence, 28 juin 2021
3. Projet de Décision portant nomination des membres de la Commission Régionale pour la Formation des Experts Comptables et Financiers (CREFEFC)
4. Projet de Décision portant nomination du Président et du Vice-Président de la Commission Régionale pour la Formation des Experts Comptables et Financiers (CREFEFC)

II. DIVERS

Il demande aux membres du Conseil de formuler leurs amendements sur le projet d'ordre du jour.

Le Ministre KABORE salue la qualité des documents et présente ses excuses au Conseil pour l'absence du Burkina Faso lors de la dernière Session extraordinaire du Conseil des Ministres tenue le 20 août dernier. Il explique que les membres du Gouvernement du Burkina Faso étaient alors en congé puis remercie le Conseil pour la compréhension.

Il demande d'édifier le Conseil relativement à la note d'information aux membres du Conseil des Ministres Statutaire sur la Convention de partenariat entre l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) pour l'accélération de la transition digitale dans l'espace UEMOA.

Le Président du Conseil donne son accord pour que le point soulevé par **le Ministre KABORE** soit abordé.

Le Président de la Commission remercie **le Président du Conseil** pour les lettres de condoléance adressées à l'occasion des décès des illustres personnalités.

Concernant l'ordre du jour et relativement aux points inscrits pour information, **le Président de la Commission** indique que la Décision prise par le Conseil des Ministres fixant les modalités d'organisation des sessions du Conseil des Ministres de l'Union précisait en son article 6 que « Le projet d'ordre du jour des sessions du Conseil des Ministres est limité aux dossiers appelant décision, avis et/ou recommandations. Les notes pour information sont transmises directement aux Ministres, par les Organes ou Institutions communautaires, dès leur finalisation ». Il souligne que sur la période récente, le Conseil s'est conformé à cette décision.

Sur le sujet, il souhaite être édifié et voudrait savoir si le Conseil autorise maintenant les Organes et Institutions à recommencer à inscrire des points pour information à l'ordre du jour.

Le Président du Conseil indique que la Décision citée par le **Président de la Commission** date de 2018.

Il confirme qu'il n'y a pas de dossiers pour information conformément à la Décision citée et déclare que le Conseil des Ministres continue dans ce sens puisqu'il s'agit de sa propre décision.

Il déclare que le Conseil retient le point proposé par le **Ministre KABORE**.

Le Président du Conseil souhaite que le Conseil tienne sa réunion en une heure.

Le Conseil entame l'examen des points inscrits au titre de la Commission de l'UEMOA.

I. POINTS POUR DECISION

- **Projet de Procès-verbal de la Session Extraordinaire du Conseil des Ministres statutaire de l'UEMOA, Visioconférence, 15 mars 2021**
- **Projet de Procès-verbal de la Session Ordinaire du Conseil des Ministres statutaire de l'UEMOA, Visioconférence, 28 juin 2021**

Le Président du Conseil propose aux membres du Conseil de transmettre directement à la Commission de l'UEMOA leurs observations s'il en existe.

Aucune observation n'ayant été formulée, le Président du Conseil déclare que le Conseil adopte les deux procès-verbaux soumis.

- **Projet de Décision portant nomination des membres de la Commission Régionale pour la Formation des Experts Comptables et Financiers (CREFEFC) ;**
- **Projet de Décision portant nomination du Président et du Vice-Président de la Commission Régionale pour la Formation des Experts Comptables et Financiers (CREFEFC).**

A la demande du **Président du Conseil**, le **Président de la Commission** indique que, lors de sa session du 26 juin 2020, le Conseil avait adopté le Règlement n° 03/2020/CM/UEMOA instituant un Diplôme d'Expertise Comptable et Financière (DECOFI) au sein des Etats

membres de l'UEMOA.

Pour rappel, il signale que le Règlement de 2020 a permis de rectifier les insuffisances du Règlement n°12/2000/CM/UEMOA du 22 novembre 2000, instituant le Diplôme d'Expertise Comptable et Financière dans l'UEMOA, premier diplôme régional en matière d'expertise comptable et financière en Afrique subsaharienne. Ce Diplôme contribue à la mise en œuvre du système comptable OHADA, référentiel comptable commun au sein de l'UEMOA.

Il explique que le nouveau Règlement a permis de corriger les insuffisances de celui de 2000 par la définition d'un mécanisme de financement pérenne du cursus et de tenir compte des évolutions intervenues depuis l'adoption, en 2007, du système Licence, Master, Doctorat (LMD) comme norme d'organisation de l'enseignement supérieur au sein l'Union.

Le Président de la Commission indique que le Règlement de 2020 prévoit, en son article 3, un dispositif de gestion du cursus, composé d'une Commission Régionale pour la Formation des Experts Comptables et Financiers (CREFEFCF), d'un Jury et d'un Secrétariat Permanent. Le Règlement précise également le rôle et la composition de chacun des organes sus-cités ainsi que les modalités de nomination des membres.

Il signale que les deux (02) projets de texte, qui sont soumis pour adoption, s'inscrivent dans la dynamique de l'application de ce Règlement qui ambitionne de doter les Etats membres de l'Union de compétences techniques et professionnelles et de contribuer à l'harmonisation des conditions d'exercice de la profession comptable.

Il donne la parole à **Monsieur Mamadù Serifo JAQUITE, Commissaire en charge du Département du Développement Humain** pour la présentation des deux textes.

Prenant la parole pour la présentation du premier texte relatif à **la nomination des membres de la CREFEFCF**, le **Commissaire JAQUITE** rappelle que le Conseil des Ministres en sa session du 26 juin 2020 a adopté le Règlement n°03/2020/CM/UEMOA instituant le Diplôme d'Expertise Comptable et Financière (DECOFI) au sein des Etats membres de l'UEMOA avec un dispositif de gestion du cursus composé :

- d'une Commission Régionale pour la Formation des Experts Comptables et Financiers, CREFEFCF ;
- d'un Jury, et ;
- d'un Secrétariat Permanent.

Il fait savoir que la CREFECF est constituée de membres de droit permanents composés de la Commission de l'UEMOA, de la BCEAO, du CREPMF et du CESAG ainsi que de membres tournants.

Il explique que les membres de la CREFECF sont nommés par le Conseil des Ministres, sur proposition de la Commission de l'UEMOA, pour une durée de cinq (5) ans renouvelable une fois et la désignation des représentants a été faite par les structures membres de la CREFECF, pour le premier quinquennat (2021-2026).

Le Commissaire JAQUITE souligne que le projet de Décision a pour objet de nommer les membres de la CREFECF, pour le premier quinquennat allant d'octobre 2021 à septembre 2026 et précise que le résultat attendu est la nomination des membres de la CREFECF, pour le premier quinquennat 2021 - 2026.

Il déclare que la mise en œuvre de la Décision n'a pas d'incidence financière pour la Commission et les Etats membres.

Il annonce que l'adoption du projet de Décision permettra la mise en place de la CREFECF et contribuera à la bonne mise en œuvre des activités pédagogiques et de gouvernance de l'ensemble du système de formation et d'examens de l'expertise comptable et financière au sein de l'Union.

Il termine sa présentation en indiquant que la Commission propose qu'il plaise au Conseil des Ministres d'adopter le projet de Décision portant nomination des membres de la Commission Régionale pour la Formation des Experts Comptables et Financiers (CREFECF).

Au sujet de la présentation du deuxième texte relatif à **la nomination du Président et du Vice-Président de la CREFECF**, le Commissaire JAQUITE rappelle que comme pour le précédent texte, le Conseil des Ministres a adopté, en sa session du 26 juin 2020, le Règlement n°03/2020/CM/UEMOA instituant le Diplôme d'expertise comptable et financière (DECOFI) au sein des Etats membres de l'UEMOA avec un dispositif de gestion du cursus composé :

- d'une Commission Régionale pour la Formation des Experts Comptables et Financiers, CREFECF ;
- d'un Jury, et ;
- d'un Secrétariat Permanent.

Il souligne que les membres de la CREFECF sont nommés par le Conseil des Ministres, sur proposition de la Commission de l'UEMOA, pour une durée de cinq (5) ans renouvelable

une fois, la présidence de la CREFECF est assurée par le représentant des Ministres chargés de l'enseignement supérieur et la vice-présidence par un expert-comptable.

Le Commissaire JAQUITE souligne que le projet de Décision a pour objet de nommer le Président et le Vice-Président de la CREFECF, pour le premier quinquennat allant d'octobre 2021 à septembre 2026.

Il signale que la mise en œuvre de la Décision n'a pas d'incidence financière pour la Commission et les Etats membres et son adoption permettra la mise en place effective de la CREFECF et son opérationnalité.

Il termine sa présentation en indiquant que la Commission propose qu'il plaise au Conseil des Ministres d'adopter le projet de Décision portant nomination du Président et du Vice-Président de la Commission Régionale pour la Formation des Experts Comptables et Financiers (CREFECF).

Le Président du Conseil invite **Monsieur Kouko Zoumarou AGBERE, Président du Comité des Experts Statutaire** à donner les conclusions des Experts sur les deux textes.

Monsieur AGBERE remercie **le Président du Conseil** ainsi que **les membres du Conseil des Ministres** et indique que le Comité des Experts Statutaire est en phase avec la Commission en ce qui concerne les présentations qui viennent d'être faites.

Il déclare que le Comité des Experts suggère qu'il plaise au Conseil des Ministres d'adopter les projets de Décisions portant nominations des membres ainsi que du Président et du Vice-Président de la Commission Régionale pour la Formation des Experts Comptables et Financiers (CREFECF).

Le Président du Conseil ouvre les débats.

Aucune observation n'ayant été formulée, le Président du Conseil déclare que le Conseil adopte :

- ***le projet de Décision portant nomination des membres de la Commission Régionale pour la Formation des Experts Comptables et Financiers (CREFECF) ;***
- ***le projet de Décision portant nomination du Président et du Vice-Président de la Commission Régionale pour la Formation des Experts Comptables et Financiers (CREFECF).***

Le principe d'échanges sur le point ci-dessous ayant été accepté, **le Président du Conseil** demande à **Monsieur Serge EKUE, Président de la BOAD**, d'en faire l'économie.

- **Note d'information aux membres du Conseil des Ministres Statutaire sur la Convention de partenariat entre l'Union Economique et Monétaire, Ouest Africaine (UEMOA) et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) pour l'accélération de la transition digitale dans l'espace UEMOA**

Le Président de la BOAD indique que son Institution a signé un accord de coopération avec la Banque allemande de développement pour la création d'un fonds pour le développement de l'économie numérique en Afrique de l'Ouest. C'est dans ce cadre que la Commission de l'UEMOA a été sollicitée pour présenter trois études.

Il explique qu'à l'issue des échanges entre les Experts des deux institutions, un Accord de partenariat pour l'accélération de la transformation digitale a été signé le 28 juillet 2021.

Le Président de la Commission fait savoir qu'en effet, la Commission a transmis une note d'information aux membres du Conseil des Ministres Statutaire sur la Convention de partenariat entre la Commission de l'UEMOA et la BOAD pour l'accélération de la transition digitale dans l'espace UEMOA.

Il souligne que la Commission a procédé à la mise en œuvre de l'initiative pour l'accélération de cette transition digitale et dans ce cadre, trois études ont été menées :

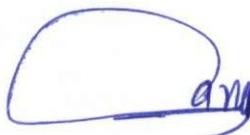
- l'état des lieux de l'infrastructure régionale ;
- l'évaluation des usages numériques et politiques nationales ;
- l'élaboration d'un nouveau cadre législatif et réglementaire.

Le Président du Conseil demande de poursuivre les travaux du Conseil à huis clos.

Adopté par le Conseil des Ministres

En sa séance du 17 décembre 2021, à Lomé

Le Président,



Sani YAYA